

REUNION DE CONSEIL DU 7 MAI 2010

L'an deux mil dix et le sept mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PORTEBOIS, Maire.

Présents : M. PORTEBOIS, Mme PELLARIN, MM. VENDERBURE, GUESNIER, LIVET, GUFFROY, Mme JAROT, MM. LUIRARD, ALGIER, PERRIN, DUVERT, LAMARRE, Mmes BARRAS, CLEDIC, MM. PRAYEZ, DEHAIS

Absents représentés : M. LEDRAPPIER par M. PORTEBOIS
Mme ANNEET par Mme PELLARIN
M. DAUREIL par M. GUFFROY

Monsieur PERRIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 19
Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de Conseillers représentés : 3
Date de la convocation : 27.04.2010
Date de l'affichage : 29.04.2010

DECISION MODIFICATIVE N° 1 :

Au nom de la commission des finances, Monsieur GUESNIER propose au Conseil les modifications budgétaires correspondant aux opérations d'ordre suivantes :

Investissement

- 21318 Recette de la vente du dispensaire - 200 000
- 024 Produits des cessions d'immobilisations + 200 000
- 2762 Dépenses – récupération de TVA par le concessionnaire 20 000,00
- 2762 Recettes – créances sur transfert de droit à déduction TVA 20 000,00
- 2158 Recettes – récupération TVA + 20 000,00
- 10222 Recettes – récupération TVA - 20 000,00

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Au nom de la commission des finances, Madame PELLARIN propose au Conseil d'accorder les subventions ci-après aux associations :

ASSOCIATIONS	Propositions
Aide, soins à domicile /pers. Âgées	750
Aveugles (Valentin Haüy)	80
Cancer	80
Croix Rouge	80

Donneurs de sang	80
EGMOS (plaquette - moelle osseuse)	80
Le Souffle	80
Maladies lysosomales	80
Ré-agir	150
Sauveteurs de l'Oise	100
Souvenir Français	80
Union Nat. des Combattants	100
Vie Libre	80
Soins palliatifs	80
ADAPEI – Association Energie	120
ADAPEI – Association les Papillons	200
Aînés de l'Aronde	1 200
Amicale des Jeunes et de la Famille	1 000
<i>Aide aux charges patronales</i>	478
Amicale des Sapeurs Pompiers	700
Amicale des Vieux Travailleurs	1 200
Archers	1 000
Art Histoire et Patrimoine	460
Basket	5 500
Bicross	2 000
<i>Aide aux Charges patronales</i>	3 300 *
Boulistes	1 100
Comité de Jumelage	2 700
<i>Participations aux associations</i>	1 000
Coop Scolaire : Ecole Maternelle	700
Coop Scolaire : Ecole Primaire	800
Crinquineurs	450
Football	6 000
GET 60	400
Gym	400
<i>Aide aux Charges patronales</i>	244
La joie des Tiots Clairoisiens	2 000
<i>Fleurs</i>	270
La main créative	500
Mutuelle des Agents Territoriaux	2 180
Mutuelle des Sapeurs Pompiers	1 000
Société de Chasse	400
Tennis	1 100
TOTAL	40 302 €

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Monsieur le Maire informe que, lors de l'assemblée générale du Football et des supporters, il y a eu démission en bloc, et qu'un nouveau bureau a été formé avec le président : M. MOISSET et les autres membres : M. DHERSE et leurs épouses. Un courrier a été fait au nouveau bureau

pour qu'il présente les comptes qui ne paraissent pas concordants avec ceux donnés pour la subvention : les buvettes figurent en dépenses mais pas en recettes...

Subventions exceptionnelles :

Au nom de la commission des finances, Madame BARRAS donne lecture au Conseil du rapport suivant :

- **Basket** : Le club souhaite réaliser un tournoi « handisport » et demande 100 € afin d'acheter des coupes, la commission de finances émet un avis favorable.
- **Crinquineurs** : L'association organise une exposition « champignons » sur 3 jours les 9, 10 et 11 septembre et fait venir 3 mycologues renommés, le budget de cette manifestation est estimé à 1 200 € en conséquence, le club demande 800 €. La commission propose de subventionner 1/3 de la dépense avec un maximum de 400 €.
- **GET 60** : L'association demande une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'organisation des foulées du Ganelon le 12 septembre prochain. En 2009, la majeure partie des dépenses ont été réglées par la commune, considérant que la dépense prévisionnelle est de 1500 € environ, la commission émet un avis favorable.
Il conviendra cependant de reconsidérer la question si cette manifestation devient pérenne.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

PROTOCOLE POUR LA RECONVERSION DU SITE « CONTINENTAL »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Suite à la fermeture du site de Continental, votre assemblée a, par délibération du 30 mars dernier, sollicité l'ARC afin que cette dernière engage une procédure de modification du POS.

En effet, il est nécessaire de redéfinir le règlement correspondant au secteur où est implantée cette usine, et organiser ainsi de façon optimale une réutilisation de ce vaste périmètre (15 ha).

Dans cet esprit, l'ARC, comme notre commune se sont rapprochées de la société Continental afin d'examiner les modalités du maintien des accès au site, compte tenu des modifications qui vont intervenir dans ce secteur, en raison notamment de la réalisation du canal à grand gabarit Seine Nord Europe (démolition et reconstruction du pont sur l'Oise), fermeture éventuelle du passage à niveau.

L'ARC et notre commune vont donc s'engager, dans le cadre d'un protocole d'accord, à mettre tout en œuvre pour faciliter le réaménagement et la reconversion du site de Continental.

La société Continental a, pour sa part, réaffirmé son choix de maintenir sa division commerciale sur le territoire de l'ARC (ces activités commerciales doivent être implantées sur le parc tertiaire et scientifique de la Croix-Saint-Ouen).

S'agissant du POS, il convient de préciser que le règlement modifié maintiendra la vocation d'activités économiques du site (accueil d'une activité économique ou d'un ensemble d'activités), mais proscritra les activités de type Seveso.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord qui sera convenu entre l'ARC, la commune de Clairoix, la commune de la Croix-Saint-Ouen et la société Continental.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

RETROCESSION A LA COMMUNE DE TERRAINS AMENAGES PAR L'ARC : « LES TAMBOURAINES » ET « LA PETITE COUTURE »

Monsieur VENDERBURE donne lecture au Conseil du rapport suivant :

L'Agglomération de la Région de Compiègne a aménagé les lotissements appelés « Les Tambouraines » et « La Petite Couture ». Certaines voiries et réseaux y afférant sont restés propriétés de l'ARC.

La surface de l'ensemble de ces voies et espaces libres est évaluée à 26.347 m², ce qui correspond à un linéaire de voiries de 1.844 m :

- AH n° 6 : 2 827 m²
- AH n° 28 : 47 m²
- AH n° 58 : 2 862 m²
- AH n° 159 : 5 001 m²
- AH n° 160 : 6 635 m²
- AH n° 231 : 16 m²
- AH n° 254 : 1 925 m²
- AH n° 256 : 2 313 m²
- AH n° 257 : 4 926 m²
- AH n° 259p : 275 m²

Il y a lieu de rétrocéder à la Commune ces différentes voies et espaces libres.

Cette rétrocession interviendra à l'Euro symbolique, sous réserve de l'avis du Conseil Communautaire de l'ARC.

En conséquence, nous vous proposons d'accepter la rétrocession de ces voies et espaces libres à la Commune aménagés par l'ARC sous réserve de la finition des travaux listés et la résolution des problèmes électriques.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

ACCUEIL DE LOISIRS DE JUILLET :

Monsieur LIVET donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Le Centre de Loisirs de Juillet aura lieu du 6 au 30 juillet 2010 dans les écoles élémentaire et maternelle de 8 heures à 18 heures pour les enfants de 4 à 14 ans. La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a autorisé l'ouverture de ce centre.

La régie d'avance de 750 € sera ouverte afin de régler les dépenses diverses liées aux campings. Les repas pourront être pris au centre au prix de 4,40 € perçus par un système de tickets et le goûter sera offert.

Compte tenu de la fréquentation du centre en 2009, nous vous proposons le recrutement de :

- 1 directeur rémunéré sur la base d'un salaire d'adjoint d'animation principal à l'indice brut 427
- 1 directeur adjoint rémunéré sur la base d'un salaire d'adjoint d'animation à l'indice brut 333
- 11 animateurs à 35 heures par semaine rémunérés sur la base d'un agent d'animation à l'indice brut 297/290 ; 5 heures supplémentaires par nuit de camping et en cas de besoin, des heures supplémentaires seront accordées.

Les inscriptions seront closes lorsque le nombre de 150 enfants sera atteint. En cas de nécessité, nous vous proposons d'autoriser le Maire à ajuster le recrutement des animateurs.

La moitié du stage du BAFA et du BAFD sera remboursée aux animateurs stagiaires demeurant à Clairoix.

En cas d'absence d'une semaine complète pour maladie de l'enfant, sur présentation d'un justificatif médical, la participation réglée pourra être remboursée aux parents.

Tarifs enfants de l'extérieur :

Vos commissions du centre de loisirs et des finances vous proposent de reconduire l'application d'un tarif différent pour les enfants domiciliés en dehors de Clairoix correspondant au tarif maximum du barème n° 3 de la CAF soit pour une semaine sur une base d'une journée complète :

- 43,26 € pour un enfant
- 80,34 € pour 2 enfants
- 111,24 € pour 3 enfants
- 135,96 € pour 4 enfants et plus.

Le prix du repas reste le même que pour les enfants de Clairoix : 4,40 €

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

RECONDUCTION CANTINE

Madame JAROT donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La fréquentation de la cantine scolaire en 2009/2010 s'est stabilisée puisque la moyenne est de 70 contre 78 enfants en 2008/2009, en conséquence, il vous est proposé de la reconduire et de prévoir le personnel d'accompagnement qui bénéficie du repas comme avantage en nature:

- 1 cuisinière à 4 H 30 par jour (indice brut 387) ;
- 1 aide cuisinière à 3 H 30 par jour (indice brut 297) ;
- 4 accompagnatrices à 1 H 30 par jour (indice brut 297),

Par ailleurs, en fin d'année scolaire, nous vous proposons de rembourser aux familles les repas restants.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

ANIMATIONS :

Madame CLEDIC donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Votre commission animation vous propose les tarifs ci-après pour la sortie à AILLY SUR NOYE le 28 août prochain étant précisé que le transport est compris:

	Clairoix		extérieurs	
	spectacle	spectacle + repas	spectacle	spectacle + repas
Adulte	14 €	30 €	24 €	40 €
Enfant - de 12 ans	8 €	16 €	13 €	21 €

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

ZONE HUMIDE :

Lancement de l'appel à la concurrence pour le reméandrage des fossés

Monsieur LUIRARD donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Lors de la réunion de conseil du 27 novembre 2009, le conseil municipal a confié à Monsieur JOURNEL la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la zone humide.

Il convient dans un premier temps de prévoir le reméandrage et le nettoyage des fossés, aussi, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un appel à la concurrence en tenant compte du cahier des charges établi par Monsieur JOURNEL, après accord de la commission environnement, et à signer les documents à intervenir.

PARKING DU CIMETIERE :

Acquisition d'une petite parcelle appartenant à M. et Mme BERTIER

Monsieur GUFFROY donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Monsieur et Madame BERTIER sont propriétaires des parcelles cadastrées section AB n° 87 et 88 dont la pointe empêche un accès direct au parking qui va être prochainement réalisé à proximité du cimetière sur la parcelle cadastrée section AB n° 86.

Aussi, nous vous proposons d'acquérir 23 m² sur la AB 87 et 6 m² sur la AB 88 à l'euro symbolique étant précisé que la commune prendra à sa charge les frais d'acte ainsi que la réalisation d'un surbaissé permettant un accès sur la rue du cimetière aux parcelles restant la propriété de M. et Mme BERTIER.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

QUESTIONS DIVERSES :

- *Office National des Forêts : cet organisme a été consulté pour la zone humide et prépare un devis de présentation sur la faisabilité de la zone.*
- *Tournoi de basket « handisport » le jour de l'Ascension*
- *Monsieur le Maire rappelle certains points présentés lors de la réunion concernant le réaménagement du site de Continental comme le passage à niveau dangereux*
- *Monsieur LUIRARD demande le devenir du restaurant de l'usine.*
- *Lotissement la Petite Couture : il est prévu cette année le changement d'environ 60 candélabres.*
- *Voyage à AILLY SUR NOYE « le souffle de la terre » en Août comme en 2004.*
- *Monsieur le Maire informe que l'on attend toujours le dossier réalisé par Monsieur JOURNEL pour le reméandrage et le nettoyage des fossés.*
- *Il signale également ne pas avoir de nouvelles des subventions pour la voirie de la 2^{ème} tranche de la rue St Simon.*